

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

L'an deux mille dix-sept, le trois avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

**Etaient présents :** Mmes Sylvie FEUILLADE, Nadine DURAND, Pascale GERVAIS BORDIER, MM. François GRANIER, Olivier PLANARD, Geert SCHILTMANS, Yohan FELICIEN

**Etaient absents :** Mme Mireille TOURAILLES, MM. Guillaume PIC, Hugues ALORY

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Pascale GERVAIS BORDIER, ayant été désignée, prend place au bureau.

## ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Adoption du Compte Administratif 2016
- Adoption du Compte Administratif 2016 du service assainissement
- Affectation du résultat
- Affectation du résultat du service assainissement
- Comptes de Gestion 2016 : Commune, Assainissement
- Vote des taux
- Rectifications d'écritures
- Autorisation d'engagement des dépenses à imputer sur l'article 6232
- Adoption du Budget 2017
- Amortissement des subventions reçues sur budget assainissement
- Amortissement des travaux terminés
- Adoption du budget assainissement 2017
- Questions diverses

### I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité (7 votants) le procès-verbal de la séance du 13 mars 2017 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie et diffusé aux conseillers par voie télématique ou postale.

### II. Adoption du Compte Administratif 2016 (2017/0018) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Sylvie FEUILLADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par M. François GRANIER, Maire de Montmirat, donne présentation du compte qui se résume ainsi :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	33 313.66	192 069.95
RECETTES	48 051.38	214 781.52
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 737.72	22 711.57
RESULTAT REPORTE EX.2015	- 13 687.96	31 877.82
RESULTATS CUMULES AU 31.12.16	1 049.76	54 589.39
RESULTATS DE CLOTURE		55 639.15
RESTES A REALISER DEPENSES	59 012.00	
RESTES A REALISER RECETTES	0	

Le Conseil reconnaît la sincérité des écritures, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : 06 Votants : 06 Pour : 06 Contre : 0 Abstention : 0

### III. Adoption du Compte Administratif 2016 Service Assainissement (2017/0019) :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Sylvie FEUILLADE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 du service assainissement dressé par M. François GRANIER, Maire de Montmirat, donne présentation du compte qui se résume ainsi :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	71 441.17	21 898.79
RECETTES	109 004.48	42 611.60

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RESULTAT DE L'EXERCICE	37 563.31	20 712.81
RESULTAT REPORTE EX.2015	- 28 777.45	6 413.35
RESULTATS CUMULES AU 31.12.16	8 785.86	27 126.16
RESULTATS DE CLOTURE		35 912.02
RESTES A REALISER DEPENSES	0	
RESTES A REALISER RECETTES	24 029.00	

Le Conseil reconnaît la sincérité des écritures, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Présents : 06 Votants : 06 Pour : 06 Contre : 0 Abstention : 0

## IV. Affectation du résultat (2017/0020) :

Après avoir entendu le compte administratif 2016, faisant apparaître un excédent d'exploitation de 54 589.39 euros le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter en excédent reporté à la section d'exploitation 54 589.39 €.

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

## V. Affectation du résultat du service assainissement (2017/0021) :

Après avoir entendu le compte administratif 2016 du service assainissement, faisant apparaître un excédent d'exploitation de 27 126.16 euros, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter en excédent reporté à la section d'exploitation 27 126.16 €.

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

## VI. Comptes de Gestion 2016 : Commune, Assainissement :

### A) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 MAIRIE (2017/0022)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes paraissent réguliers,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

### B) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 SERVICE ASSAINISSEMENT M49 (2017/0023)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes paraissent réguliers,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

## **VII. Fixation des taux des taxes (habitation, foncier, foncier non bâti) (2017/0024) :**

M. le Maire rappelle les taux d'imposition appliqués en 2016. Il propose de les conserver pour 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition énoncés ci-dessous :

Taxe d'habitation : 8.84 %

Foncier Bâti : 13.04 %

Foncier non Bâti : 51.50 %

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

## **VII. Rectifications d'écritures (2017/0025) :**

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de rectifier des écritures afin de corriger l'imputation comptable. Madame la trésorière de Saint Chaptès propose les écritures suivantes :

- 1 titre au 21531 (n° RES0006) et un mandat au 21538 (n°RES0006-21538) pour 4 348.70€

- 1 titre au 21531 (n°VOI0001-21531) et 1 mandat au 2151 (n°VOI0001-2151) pour 312.63€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les écritures ci-dessus.

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

## **VIII. Autorisation d'engagement des dépenses à imputer sur l'article 6232 (2017/0026) :**

M. le Maire informe qu'il est nécessaire de lister les dépenses que l'on peut imputer sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'imputer les dépenses suivantes sur le compte 6232 Fêtes et Cérémonies :

- les boissons,
- l'alimentation,
- les bouquets de fleurs,
- les repas au restaurant, les traiteurs,
- les spectacles,
- les animations musicales,
- la sonorisation,
- les droits d'auteurs,
- les arts de la table (vaisselle, nappe, etc...),
- la décoration,
- le sapin de Noël,
- la calèche,
- les cadeaux divers.

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

## **IX. Adoption du Budget 2017 (2017/0027) :**

M. le Maire présente le projet du budget unique pour l'exercice 2017.

Il donne lecture article par article de la section de fonctionnement et d'investissement.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à : 246 424 Euros

Les recettes et les dépenses de fonctionnement s'équilibrent à : 251 329 Euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget unique 2017.

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

## **X. Amortissement des subventions reçues sur budget assainissement (2017/0028) :**

Maire rappelle les subventions reçues en 2015 et 2016 pour la réhabilitation du réseau assainissement. Il propose de les amortir sur 15 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir sur 15 ans les subventions reçues en 2015 et 2016 soient : 6329,18 ; 11700,00 ; 6329,18 ; 9798,82 ; 9798,82 ; 1792,00 et 1792,00 sur le budget assainissement.

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

## **XI. Amortissement des travaux terminés (2017/0029) :**

M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'amortir les travaux terminés sur le budget d'assainissement. Il propose d'amortir la canalisation de 142 673,32 € et 19 789,53 € (compte 2158) de façon linéaire pendant 60 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir la canalisation de 142 673,32 € et 19 789,53 € (compte 2158) de façon linéaire pendant 60 ans.

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

## **XII. Adoption du Budget assainissement 2017 (2017/0030) :**

M. le Maire présente le budget unique assainissement 2017.

Les recettes et les dépenses d'investissement s'équilibrent à : 109 952 Euros

Les recettes et les dépenses d'exploitation s'équilibrent à : 80 164 Euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le budget unique assainissement 2017.

Présents : 7 Votants : 7 Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

## **XIII. Questions diverses :**

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 00.